

**DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT :
REHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX**

2024 - M

Le Maire de la Commune de Moissac,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues par l'article L2122-22 susvisé,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le conseil municipal a confié à Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la commune de mener des travaux de réhabilitation pour cinq logements communaux afin de les proposer à la location par la suite,

Considérant que l'Etat peut accorder à la commune une subvention pour ce projet,

Considérant que le montant estimatif des travaux est de 777 461,00 € HT et de 932 953,20 € TTC pour les études soit un total de 790 811,00 € HT,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière de l'Etat,

D E C I D E :**Article 1 – OBJET**

De solliciter le concours financier de l'Etat, pour un montant estimatif de travaux de 777 461,00 € HT et de 932 953,20 € TTC pour les études soit un total de 790 811,00 € HT,

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
TRAVAUX	777 461,00 €	932 953,20 €
ETUDES	13 350,00 €	16 020,00 €
Total	790 811,00 €	948 973,20 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
ETAT	50%	395 405,50
Commune	50%	395 405,50
TOTAL	100%	790 811,00 €

Article 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

Article 3 – APPLICATION

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de CASTELSARRASIN.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Moissac, le 06 FEV. 2024
Le Maire, Romain LOPEZ

